

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.
Six mois, — . . . 10 — — 13 »
Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront complétés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service d'été, 9 mai).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS NANTES.

3 heures 09 minutes du matin. Poste.
6 — 45 — (pour Angers seulement) Omn.
9 — 02 — — Omnibus-Mixte.
1 — 33 — — soir, Omnibus-Mixte.
4 — 13 — — Express.
7 — 22 — — Omnibus-Mixte.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS PARIS.

3 heures 03 minutes du matin, Mixte.
8 — 20 — — Omnibus-Mixte.
9 — 50 — — Express.
12 — 38 — — Omnibus-Mixte.
4 — 44 — — soir, Omnibus.
10 — 30 — — Poste.
Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 43 s.

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces 30 c. la ligne.
Dans les réclames 30 —
Dans les faits divers 50 —
Dans toute autre partie du Journal. 75 —

RÉSERVES SONT FAITES :
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas;
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

ON S'ABONNE A SAUMUR,
AU BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et
chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, libraires.

Jeudi, jour de l'Ascension, nos ateliers étant fermés, l'Écho saumurois ne paraîtra pas.

Chronique Politique.

Présentation du plébiscite à l'Empereur.

Samedi, à une heure, l'Empereur a reçu, dans la grande salle du palais du Louvre, la députation du Corps-Législatif, chargée de lui apporter la déclaration officielle des résultats du plébiscite ratifiant le sénatus consulte du 20 avril 1870.

Voici quels étaient la disposition et l'aspect général de la salle.

Au fond, sur une estrade, le trône.

A droite du trône, le Prince Impérial, le prince Napoléon et les princes de la famille de l'Empereur ayant rang à la cour.

A la gauche du trône, la princesse Clotilde, la princesse Mathilde et les princesses de la famille de l'Empereur ayant rang à la cour.

Derrière l'Empereur, le grand maréchal du palais, le grand chambellan, le grand veneur, le maréchal Bazaine, commandant en chef de la garde impériale, et le général Frossard, gouverneur du Prince Impérial.

L'adjudant général du palais, les aides-de-camp de l'Empereur, les premiers officiers et les officiers de la maison des princes et princesses de la famille impériale, se sont rangés derrière les grands officiers de la couronne.

Derrière l'Impératrice, la grande maîtresse

de la Maison, la dame d'honneur de service, les officiers, les dames et demoiselles d'honneur, ainsi que les dames pour accompagner, les chevaliers d'honneur et les officiers de service des princesses.

Au bas et en avant du trône, à gauche, le grand-maître des cérémonies.

A droite et à gauche du trône, les ministres, les membres du conseil privé, les maréchaux, les amiraux, et une députation des grands-croix de l'Ordre impérial de la Légion-d'Honneur.

En face de l'estrade, à droite, le président du Sénat et les sénateurs; derrière, — par une dérogation purement exceptionnelle à l'ordre habituel des préséances — les présidents de section, les conseillers, les maîtres des requêtes et les auditeurs au conseil d'Etat.

A gauche, le président du Corps-Législatif et les députés.

Derrière les membres du Corps-Législatif et du conseil d'Etat, des places avaient été réservées aux députations des grands officiers et des membres du conseil de la Légion-d'Honneur, de la cour de cassation, de la cour des comptes, du conseil impérial de l'instruction publique, de l'Institut, de la cour impériale, du clergé des différents cultes, ainsi qu'aux députations respectives des corps municipaux, de la magistrature, de l'administration, de l'armée et de la marine.

Des cent-gardes étaient placés sur l'estrade du trône et à l'entrée de la grande salle, à l'intérieur.

La galerie supérieure, à droite du trône, avait été réservée aux membres et aux dames du corps diplomatique.

La galerie supérieure, à gauche du trône, aux femmes des ministres et fonctionnaires.

Les invités n'appartenant à aucune hiérarchie occupaient, comme d'habitude, les bas-côtés.

Remplie et animée par cette foule brillante, éclairée par un soleil radieux, étincelante d'uniformes sur lesquels triomphaient les toilettes des dames de la cour et des spectatrices, la salle des Etats présentait un coup d'œil vraiment merveilleux et que n'avait encore égalé aucune des cérémonies dont elle a été témoin jusqu'ici.

Commencée à une heure précise, la cérémonie n'a pas duré plus de vingt minutes.

L'Empereur et l'Impératrice se sont rendus à la salle des Etats par les galeries intérieures.

Leurs Majestés ont été reçues, dans la galerie Française, par le prince Napoléon, la princesse Clotilde, la princesse Mathilde, les princes et les princesses de la famille de l'Empereur ayant rang à la cour.

Lorsque le cortège impérial s'est avancé vers la grande salle, un aide des cérémonies a annoncé l'Empereur.

Des acclamations se sont aussitôt fait entendre.

Le visage de l'Empereur était grave et souriant.

Sa Majesté était en uniforme de général de division.

L'Impératrice portait une toilette exquise: robe de soie havane pâle à longues traînes, devants garnis de dentelles blanches; chapeau de paille de riz garni de rubans et de plumes assortis à la robe avec étoiles en diamants.

Le Prince Impérial était en uniforme, avec le grand cordon de la Légion-d'Honneur.

Le prince Napoléon avait l'uniforme de général de division.

La princesse Clotilde portait une robe de soie verte, garnie de velours d'une teinte plus foncée, avec des dentelles noires et blanches.

La princesse Mathilde était en blanc.

Lorsque l'Empereur a fait son entrée dans l'ancienne salle des Etats, où se tenait la séance, les acclamations ont redoublé.

M. Schneider, président du Corps-Législatif, a adressé à l'Empereur son allocution qui a été chaleureusement applaudie.

Ensuite a eu lieu la remise solennelle du plébiscite.

L'assemblée entière étant debout et découverte, l'Empereur s'est assis, et le grand maître des cérémonies, après avoir pris les ordres de l'Empereur, a dit :

« Messieurs, asseyez-vous. »

L'Empereur a pris alors la parole, et, d'une voix ferme et accentuée, a prononcé le discours que nous avons publié samedi en supplément.

DISCOURS DU PRÉSIDENT DU CORPS-LÉGISLATIF.

« Sire,

« Le Corps-Législatif est heureux d'apporter à Votre Majesté la réponse solennelle que la Nation, par 7,350,000 suffrages, vient de faire au plébiscite que vous lui avez soumis.

« En communauté complète de pensées avec cette manifestation éclatante, nous offrons à l'Empereur, à l'Impératrice et au

Oui, Mme d'Atzey aimait toujours M. d'Albreuse.

Mais elle aimait aussi et tendrement Georges. Seulement, elle l'aimait autrement.

Comme elle avait aimé M. d'Albreuse pour sa supériorité et cette force morale qui s'imposait aux autres, elle aimait Georges pour sa faiblesse.

Elle avait aimé Tony parce qu'il l'avait dominée; elle aimait M. d'Atzey parce qu'elle avait plus d'énergie que lui, parce qu'il lui devait tout.

Elle avait été heureuse d'être sujette; elle était fière d'être providence.

Ainsi, elle avait bien réellement deux amours, et deux amours sincères, dans le cœur.

Mais il y avait tant de loyauté dans ce cœur, que, tout en sachant bien qu'elle était irréprochable, elle comprenait que Georges aurait le droit d'être jaloux de l'ombre de Tony.

Valérie était trop finement douée pour n'avoir pas compris que Georges était malheureux du passé, et, comme elle l'aimait vraiment et qu'elle avait toutes les délicatesses, jamais elle ne faisait d'allusion à ce passé.

Sa force de volonté était si grande sur ce point, et sa tendresse pour Georges si vraie au fond, que jamais la pensée de M. d'Albreuse ne surgissait dans son esprit quand elle se trouvait avec Georges. De même aussi, jamais l'image de Georges ne venait se mêler aux tendres

tement sombre, et Georges lui vit prendre son livre d'heures.

On était en semaine, et le calendrier n'indiquait aucune fête d'obligation; cependant, Mme d'Atzey allait à l'église.

Georges se souvint tout-à-coup.

Il y avait trois ans, jour pour jour, que M. d'Albreuse était mort, et Valérie allait prier pour lui.

Ce jour-là, Georges fut malheureux, malheureux comme un jaloux qui doute de la vertu de sa femme.

Aimait-elle donc encore son premier mari? telle fut la question singulière que se posa Georges; et, avec cette ingéniosité que les esprits soupçonneux, inquiets, maladroits, mettent à se créer des chimères, il chercha à analyser un à un tous les actes de sa femme.

Il remarqua qu'elle avait conservé les bijoux que lui avait donnés M. d'Albreuse, et il fut d'autant plus blessé de cette circonstance, fort naturelle, qu'il ne pouvait, lui, remplacer ces diamants par d'autres, et qu'il n'avait mis dans l'écritoire de sa femme qu'une petite croix de quelques centaines de francs.

Cette croix, Valérie s'en parait souvent, mais elle mettait aussi les présents de l'autre.

Par une attention délicate, Valérie, dès que son mariage avait été résolu, avait renouvelé entièrement, des cordons de sonnettes aux tapis, l'ameublement de l'appartement conjugal. Elle n'avait conservé dans sa cham-

bre qu'un bûcher de marbre blanc provenant de sa cellule de jeune fille, et qui avait figuré dans sa première chambre nuptiale.

Ce bûcher, auquel Georges n'avait, jusqu'à ce jour, accordé aucune attention particulière, devint pour lui un souvenir presque odieux.

Bref, cette jalousie bizarre, mais non sans exemple, d'un vivant contre un mort, dont il avait ressenti déjà les cruels effets, l'assailit de nouveau, et empoisonna son bonheur.

Au fond, qu'y avait-il?

Valérie avait-elle gardé autre chose qu'un souvenir pieux de son premier mari?

Oui; et l'instinct de Georges ne l'avait pas entièrement trompé.

Mme d'Atzey avait conservé réellement de l'amour pour M. d'Albreuse.

Elle avait toujours présentes à la mémoire les plus petites particularités de ses premières amours. Elle aurait pu transcrire mot à mot tous les charmants discours, toutes les enivrantes paroles que le vicomte avait murmurées à son oreille, avant et pendant le temps de son mariage.

Elle n'avait qu'à fermer les yeux pour le revoir jeune, brillant, élégant entre tous, traversant la foule des salons et recueillant sur ses pas les témoignages les plus flatteurs de l'admiration, de la considération générale.

FEUILLETON.

8

UN CŒUR POUR DEUX AMOURS

ÉTUDE DE FEMME.

Par M. E.-M. De Lyden.

(Suite et fin.)

Trois mois après, Mme d'Albreuse quittait ses vêtements de deuil, qu'elle avait gardés pendant près de trois ans, pour devenir Mme d'Atzey.

Nous n'avons pas besoin de dire que le mariage, selon le désir exprimé de M. d'Atzey avait eu lieu sous le régime dotal.

Si, comme le docteur l'avait dit, une plus longue attente eût tué Georges, le bonheur lui refit une vie nouvelle.

C'est que M. d'Atzey n'apportait pas à sa femme un cœur blasé. Valérie était réellement la première, la seule femme qui eût fait battre son cœur; il était tout à elle, sans arrière-pensée, sans souvenir.

Sa félicité était de celles qui ne se racontent pas.

Pendant un an, elle et lui nagèrent dans un océan de félicités.

Un matin, et contre son habitude, Valérie sortit seule en évitant de dire où elle allait; mais elle avait un vé-

Prince Impérial nos hommages et nos félicitations.

Il y a dix-huit ans, la France fatiguée des bouleversements et avides de sécurité, confiante en votre génie et dans la dynastie napoléonienne, remettait entre vos mains, avec la couronne impériale, l'autorité et la force que les nécessités publiques réclamaient.

L'attente de la nation n'a pas été trompée.

Bientôt l'ordre social a été rétabli, et de grandes choses ont été faites : toutes les classes de la société ont vu se développer leur bien-être ; l'agriculture, le commerce et l'industrie ont pris un essor inconnu jusque-là, et, pendant cet accroissement de la prospérité publique, la France voyait aussi son influence grandir au dehors.

Mais, dès les premiers temps, Votre Majesté se préoccupait du moment où cette concentration de pouvoirs ne correspondrait plus aux aspirations du pays tranquille et rassuré ; et, pressentant la marche de notre société moderne, vous proclamiez que la liberté devait être le couronnement de l'édifice.

Aussi, une noble entreprise, qui sera l'éternel honneur de votre règne, vous a-t-elle tenté, et vous avez résolu d'assurer à la France un des premiers rangs parmi les peuples libres.

Les dates du 24 novembre 1866 et du 19 janvier 1867 attestent votre généreuse initiative et vos patriotiques desseins.

Plus tard, au lendemain du jour où le suffrage universel avait manifesté ses tendances libérales, lorsque le Corps-Législatif les traduisait par ses vœux, Votre Majesté, assurée de notre concours, n'a pas hésité avec une abnégation sans précédent dans l'histoire à poser les bases de la Constitution parlementaire de l'Empire.

Mais, fidèle au grand principe sur lequel repose votre gouvernement, vous n'avez pas voulu que, sans la participation directe du peuple, une modification aussi profonde fût apportée au pouvoir que vous teniez de sa libre volonté.

Réuni dans ses comices, après vingt ans de règne, il vient en son indépendance absolue et dans des conditions qui attestent les progrès et la virilité de nos mœurs publiques, d'affirmer son approbation avec un ensemble dont il n'est permis à personne de décliner la puissance.

En acclamant par plus de sept millions de suffrages la nouvelle forme de l'Empire, le pays, qui a le sentiment instinctif de ses intérêts et de sa grandeur, vous dit : Sire, la France est avec vous ; marchez avec confiance dans la voie de tous les progrès réalisables, et fondez la liberté sur le respect des lois et de la Constitution.

La France met la cause de la liberté sous la sauvegarde de votre dynastie et des grands corps de l'Etat.

Le discours de l'Empereur et la presse.

Le *Moniteur*, chez qui l'indépendance a côtoyé un moment l'opposition déclarée au plébiscite, proclame aujourd'hui, sans réticence et sans réserve, l'heureux résultat dont la journée de samedi a été en quelque sorte l'expression solennelle.

Les deux discours prononcés aujourd'hui, celui de l'Empereur et celui du président du Corps-Législatif, sont l'affirmation et la consécration la plus éclatante de l'accord du souverain avec les grands corps de l'Etat et avec le pays.

L'Empereur peut, avec un orgueil patriotique, se glorifier d'avoir — en dépit de ceux dont l'égoïsme mesquin et aveugle lui conseillait, pour mieux détenir leur pouvoir personnel, de ne pas marcher dans les voies du progrès — eu la ferme et loyale volonté d'associer la liberté à l'Empire.

L'appréciation du *Journal des Débats* débute sur un ton non moins franc et non moins satisfait :

« Le sage et libéral discours qu'on vient de lire peut, dit-il, se résumer ainsi : le temps des discussions sur la forme du gouvernement et sur les bases de la Constitution est passé ; nous n'avons plus qu'à nous occuper des améliorations pratiques que réclame l'intérêt véritable du pays.

Nous désirons très-vivement, pour notre part, que la réalisation du grand et noble programme exposé par l'Empereur devienne désormais l'unique ou tout au moins la principale préoccupation de tous les esprits, et qu'on ne perde plus à des querelles stériles un temps si précieux. »

La suite de l'article ne tarde pas toutefois à tempérer cette note approbative et confiante. Le *Journal des Débats* craint que le goût des généralités philosophiques et politiques ne soit trop commun parmi nous pour qu'on puisse jamais se croire complètement débarrassé des questions constitutionnelles, ou pour qu'il soit permis d'espérer que la volonté nationale, avec quelque ensemble qu'elle se soit manifestée, puisse être maintenue au-dessus de toute controverse. Il fait en outre allusion aux malentendus créés et maintenus par des conseillers intéressés, entre l'Empire et certains partis, donnant à entendre que de là doit venir le principal changement.

Le *Français* se rapproche beaucoup du *Journal des Débats* comme langage et comme attitude.

De même que lui, il commence par reconnaître la loyauté et la portée des paroles impériales.

Mais après l'éloge viennent les restrictions, la crainte des illusions et tout le cortège des

arguments indirects. De réserve en réserve, le *Français* arrive à regretter et à appréhender tant de choses, qu'il se trouve n'en admettre qu'une seule d'utile et d'urgente : « l'accomplissement indispensable de certaines réformes politiques dont l'impérieuse nécessité frappe tous les esprits droits et tous les hommes animés de sentiments patriotiques. »

Ces réformes politiques, sans lesquelles il paraîtrait que la France ne peut vivre et progresser, ne se résumeraient-elles pas dans l'arrivée au pouvoir de M. Thiers et de ses amis ?

Même note chez le *Journal de Paris*.

La presse de l'ancien régime nie résolument l'évidence, et cherche, malgré tout, à faire prendre le change à ses lecteurs :

« A la bonne heure, s'écrie la *Gazette de France*, voilà un discours qui dit au moins clairement ce qu'il veut dire ! C'est l'ère du régime personnel qui recommence. On nous le signifie sans ambages. »

Et l'*Union* fait chorus en ces termes :

« Nous ne savons dans quelle mesure l'Empire libéral est fondé ; mais nous savons bien que la harangue d'aujourd'hui, prononcée au Louvre, n'est pas tout à fait une harangue de souverain constitutionnel. »

Ce que peuvent penser et dire les organes de l'oligarchie pseudo-démocratique, il est à peine besoin d'y insister. Nous nous bornerons à détacher une précieuse phrase du *Siècle* :

« Nous ne sommes pas plus avancés après le 8 mai que nous ne l'étions avant. C'est toujours le même système hypocrite : modération, liberté, progrès sont des mots à double sens, des étiquettes trompeuses. »

Une dépêche de Berlin, en date du 21 mai, nous annonce que le roi de Prusse a chargé le baron de Werther, ambassadeur de la Confédération de l'Allemagne du Nord, de présenter à l'Empereur Napoléon ses félicitations pour avoir heureusement échappé à l'attentat dirigé contre sa personne, et pour avoir vu couronner sa politique par l'immense majorité de la nation française.

Le *Mémorial diplomatique* a reçu de Rome la dépêche suivante :

Rome, 21 mai. — En prenant possession du portefeuille des affaires étrangères, le duc de Gramont a envoyé aussitôt au marquis de Banneville une dépêche, dans laquelle il lui recommande de se renfermer strictement dans les instructions que le prince de La Tour d'Auvergne lui avait données au mois d'octobre dernier, c'est-à-dire d'observer une réserve absolue à l'égard du concile, et de s'abstenir de toute allusion au Memorandum du comte Daru. »

On n'en est encore qu'aux suppositions sur les affaires de Portugal. Absence complète d'explications, de détails, de nouvelles.

LE COMLOT.

Le *Moniteur* donne les renseignements suivants, au sujet des arrestations que nous avons annoncées.

Dimanche dernier, à la suite des révélations faites par les individus déjà en détention, la police se livra à plusieurs perquisitions successives qui amenèrent, dans la nuit suivante, l'arrestation de deux individus :

D'Orian, marbrier,
Et Ruisseau, cordonnier.

Avant de procéder à cette dernière arrestation, les agents rencontrèrent de nombreuses difficultés.

Ruisseau a trois frères, dont plusieurs sont cordonniers également ; cette conformité de nom et de profession devait amener d'inévitables confusions.

On nous dit que Ruisseau, en voyant entrer un commissaire de police, saisit un instrument tranchant pour en menacer le fonctionnaire.

M. Lagrange était armé — fort heureusement — et il put opposer aux agressions de son prisonnier la gueule béante d'un revolver.

D'Orian et Ruisseau furent conduits à Mazas, où ils sont écroués en ce moment, et la police, continuant ses recherches, procéda à l'arrestation de trois nouveaux individus, dont deux peuvent être compris parmi les chefs du complot de 1870.

Ce sont les nommés :
Grenier, mécanicien ;
Renard, id.
Ruellaud, ouvrier cordonnier.

Grenier, arrêté à 5 heures du matin, au moment où il se rendait à son travail chez un de ses amis, domicilié à Issy, qui est en même temps son patron.

Grenier, disons-nous, est un ouvrier très-habile, que toutes les recherches faites jusqu'à ce jour désignent comme étant l'inventeur des bombes découvertes chez Rousselle.

Une perquisition faite à son domicile particulier, où il n'avait pas paru depuis quelque temps, amena la saisie de :

Différentes queues-d'aronde, — petites limes — ayant servi à ouvrir les trous percés autour des bombes ;

Un clou à tête plate, semblable à ceux trouvés chez Rousselle.

Et une lime dite *tire-point* avec laquelle des tubes ont dû être coupés.

Grenier n'a fait aucune tentative pour se justifier.

Il s'est contenté de répondre à toutes les questions de M. Lagrange :

souvenirs qu'elle gardait de M. d'Albreuse.

Si l'on est en droit de s'étonner de la singulière situation d'esprit et de cœur dans laquelle se trouvait Valérie, situation qui, il faut le dire, tenait un peu à l'imagination ardente de la jeune femme, l'étrange jalousie de Georges peut certes surprendre aussi.

Jaloux d'un mort !

Ce qui le faisait souffrir, c'était cette pensée qui avait pénétré dans son cœur le jour même où Valérie avait mis sa main loyale dans les siennes en signe de consentement ; cette pensée qu'il avait ainsi formulée :

— Au moins, ce n'est pas par pitié ?

Cette idée fatale, née de l'orgueil et d'un besoin maladif qui portait toujours Georges à chercher le ver dans la rose, l'abandon charmant, la tendresse poétique de Valérie l'avaient endormie pendant quelque temps ; mais voilà qu'elle se réveillait plus persistante que jamais, empoisonnant sa félicité, obsédant son esprit, et jetant un crépe funèbre jusque sur les baisers que lui donnait sa femme.

Mme d'Atzey ne fut pas longtemps sans s'apercevoir qu'un secret tourment rongé le cœur de son mari. Mais lequel ?

Que savait-il de ses souvenirs ? Pouvait-il deviner qu'au fond de ce cœur qui était à lui, bien à lui, vivait encore l'image d'un premier mari ?

Était-ce l'art, le dieu qui tourmentait Georges ?

Non. Le jeune compositeur, au milieu de la période fleurie de son bonheur, avait écrit une page adorable qu'on s'arrachait, page complète, cette fois, et qui était la manifestation entière de son génie.

Qu'avait-il donc ?

Elle l'interrogea de mille façons, c'est-à-dire sans rien lui demander. Elle sonda ses regards, elle questionna son silence, sa joie, sa tristesse, elle épia son sommeil, et ne découvrit rien.

Cependant, sa tendresse s'alarmait sérieusement, car elle voyait de nouveau les symptômes fatals du mal que son amour avait conjuré repaître menaçants, elle s'ouvrit au vieux docteur, qui avait définitivement établi ses pénates auprès des deux époux.

— Qu'a-t-il ? lui demanda-t-elle.

— Eh ! le sais-je ! Comme vous je l'étudie ; comme vous je devine qu'une douleur le ronge, mais laquelle ?

— Ah ! le malheureux enfant, dit Valérie comme si elle eût parlé de son fils, il me fera mourir.

Quelques jours se passèrent encore sans que ni sa jeune femme ni son vieil ami découvrirent quelque chose.

Enfin, un soir, le docteur arriva chez Valérie au moment où celle-ci allait entrer dans son boudoir.

Sur un signe du docteur, elle s'arrêta.

— Qu'est-ce, lui dit-elle, savez-vous quelque chose ?

— Venez.

Le boudoir de la jeune femme avait deux issues. D'un côté, il s'ouvrait sur un corridor communiquant avec l'appartement particulier de madame, et de l'autre dans une salle servant de bibliothèque et donnant sur le perron intérieur de l'hôtel, avec lequel il se trouvait de plein-pied.

Ce boudoir n'était ouvert à personne ; c'était celui où Mme d'Albreuse avait placé autrefois le portrait de son mari, peint au pastel par elle-même, et d'un ressemblance parfaite.

Ce portrait n'avait pas bougé de place depuis qu'il avait été fait.

C'était là, devant cette image, œuvre de son amour, que le plus souvent Valérie venait rêver à celui dont elle reproduisait les traits, et cette contemplation ne contribuait pas peu à entretenir dans son âme ce singulier amour pour un mort.

Tout naturellement, elle avait suspendu au cadre la branche de buis bénit, ce bouquet annuel qu'elle offrait aux âmes qui nous ont été chers. Bien plus, comme ce jour-là était venue la fête de M. d'Albreuse, sa veuve avait joint à la branche de buis quelques immortelles et quelques roses.

Or, en passant devant le perron, le docteur avait vu, aux derniers rayons du soleil, Georges appuyé sur le chambranle de la porte restée ouverte, et contemplant

tristement ce portrait tout fleuri de M. d'Albreuse.

Ce n'était pas le hasard qui avait porté Georges vers le boudoir. Il savait que Valérie s'y rendait quelquefois, et avait remarqué qu'elle s'y enfermait.

Il s'était souvenu que, du vivant de M. d'Albreuse, personne, pas même lui, Georges, ne pénétrait dans cette pièce, *bon retiro* discret de la comtesse, où elle faisait parfois ses dévotions. Il n'avait pas non plus oublié le portrait, et, chaque fois qu'il n'avait pas sa femme auprès de lui, il se persuadait qu'elle était allée pleurer sur son passé.

Et, mystérieusement, il s'était procuré une clef de la porte de communication.

Bien des fois, il s'était placé aux écoutes, derrière cette porte, pour surprendre les soupirs ou les sanglots de sa femme, rougissant de cette jalousie insensée qui le faisait descendre au rôle d'espion.

Pourquoi voulait-il ouvrir cette porte ?

Pour voir son rival !

Son rival, une peinture !

Ce n'était pas sans hésitation ni sans honte, qu'il s'était décidé à faire usage de cette clef, qui lui brûlait les mains.

La veille du jour où le docteur l'avait surpris, pour la première fois il s'était introduit furtivement dans le couloir, et pendant dix minutes il avait contemplé le pastel, non avec colère, mais avec envie.

— Je ne sais pas ce que vous voulez dire.
Renard, ouvrier mécanicien, serait celui qui a travaillé à l'ajustement des bombes qu'il avait été commander chez Lepet et chez d'autres fondeurs que nous ne pouvons pas nommer encore.

Ce que nous pouvons dire, c'est qu'il existe d'autres bombes, et qu'elles sont d'une dimension moindre que celles dont nous avons donné le dessin.

Ruelland, le cinquième individu arrêté, est un ouvrier cordonnier, travaillant actuellement dans les peignes.

Il a été arrêté à son domicile, rue Saint-André, derrière le Père-Lachaise.

Il faut donc considérer comme un fait très-important ces cinq arrestations, et surtout celles des nommés Grenier et Renard :

L'inventeur et l'exécuteur indirect de l'infamieux projet d'assassinat, qui, Dieu merci, n'a pas été mis à exécution.

Reste maintenant à découvrir Rousselle, et l'on y parviendra.

Selon toute probabilité, il ne doit pas encore avoir pu quitter Paris.

Pour les articles non signés : P. GODET.

Nouvelles Diverses.

La soirée de samedi a été une soirée de fête à Paris.

Tous les édifices publics avaient illuminé leurs façades, en l'honneur de la promulgation du plébiscite.

Un très-grand nombre d'établissements particuliers avaient suivi cet exemple, principalement sur la ligne des boulevards et dans les grandes voies commerciales. Même aux étages supérieurs des maisons, beaucoup de fenêtres étaient en guirlandes lumineuses des lanternes multicolores.

— Un journal assure que la résolution prise par le comité central plébiscitaire de conserver son organisation aurait rencontré des résistances dans le sein du ministère.

Que des explications aient été échangées à ce sujet entre le comité et le gouvernement, c'est possible, ou plutôt c'est certain ; car M. le duc d'Albuféra a eu lui-même, avec M. le garde des sceaux, un long entretien. Mais c'est préjuger la décision du cabinet que de donner à entendre qu'il s'opposera au maintien du comité en invoquant les termes de la loi.

L'article 291 du code pénal est un de ceux qui sont à l'étude en ce moment pour être révisés, et M. Emile Ollivier, dans le *Dix-neuf janvier*, s'est trop énergiquement prononcé en faveur des idées d'initiative et de *self government* pour que, devenu ministre, il n'encourage pas l'application de ces principes.

Il n'y a pas de vraie vie parlementaire là où il n'y a pas des partis organisés et constitués.

— C'est lui qu'elle aime ! voilà les seuls mots qui sortaient de sa bouche.

Puis il s'était retiré en murmurant :

— A demain !

Pourquoi ?

C'est qu'il s'était souvenu de la fête du mort, et ses pressentiments lui disaient que Valérie ne l'avait pas oubliée non plus.

Il avait deviné juste.

Cette certitude, qu'il avait voulu avoir, l'avait attiré. Il restait immobile, le cœur navré ; de grosses larmes, larmes amères, coulaient de ses yeux, et, comme la veille, il répétait tout haut :

— C'est lui qu'elle aime !

— Mais non, malheureux, lui dit tout-à-coup une voix amie, celle du docteur ; mais non, malheureux enfant, c'est vous.

A ces paroles inattendues, et qui lui révélaient que son secret était découvert, Georges poussa un cri douloureux et s'affaissa.

Ce fut Valérie qui le reçut dans ses bras.

— Ah ! s'écria-t-elle, vous me l'avez tué.

Et elle plaça le malade sur le sofa, au-dessous même du fatal portrait.

Tout-à-coup elle se releva en tressaillant, une rougeur subite couvrit son visage, une seconde avant d'une pâleur mortelle.

Or, comment s'organiseraient-ils, si les premiers essais de formation du grand parti conservateur et libéral devaient se heurter à une fin de non-recevoir, puisée dans l'interprétation rigoureuse d'un texte qu'il s'agit précisément d'élargir.

Nous croyons donc que le journal dont nous venons de citer le titre est mal informé.

Le comité central a dû se réunir hier lundi, rue de Rivoli, pour prendre connaissance d'une communication que M. le duc d'Albuféra a reçue du gouvernement sur la question qui vient d'être soulevée.

— La commission de décentralisation a tenu séance samedi. Elle a adopté deux principes sur la proposition de MM. Desmarest, de Salvette et de Freycinet :

1° Réduction graduelle du nombre des sous-préfets ;

2° Distinction des sous-préfets en deux catégories : les uns à résidence fixe, les autres mobilisables par l'administration et auxiliaires du préfet.

A propos de cette même commission, nous lisons dans le *Français* :

« On s'entretenait dans le monde parlementaire d'un incident grave qui vient de se produire dans la commission de décentralisation : MM. Buquet, Peyruse, Prax-Paris, Brame, Mirat et d'Albuféra ont adressé à M. Odilon Barrot une lettre par laquelle ils donnent leur démission de cette commission. Cette lettre doit être lue, à la réunion d'aujourd'hui, au début de la séance. »

La raison de cette démarche est, croyons-nous, le fait que la commission aurait continué ses séances en leur absence pendant la période plébiscitaire et aurait arrêté l'établissement de la commission départementale permanente. Les autres députés de la commission MM. Latour du Moulin, d'Andelarre et de Barante, ne se sont pas associés à cette démarche de leurs collègues. »

— Les obsèques du général comte de Goyon ont eu lieu vendredi à dix heures, en l'église Saint-Augustin.

Une assistance nombreuse, composée en grande partie de militaires, était venue rendre hommage au regretté général.

L'Empereur s'était fait représenter par le général prince de Moskowa, aide-de-camp et par le vicomte de Castex, chambellan.

Le maréchal Le Bœuf assistait à la cérémonie.

Le Sénat avait envoyé une députation en uniforme.

Enfin, les honneurs militaires étaient rendus par l'état-major du 29^e de ligne et quatre pelotons des 29^e et 7^e de ligne.

Après le service, le cortège s'est dirigé vers Montparnasse.

— Dans les Hautes-Pyrénées, à la suite

— Qu'y a-t-il, lui dit le docteur ?

— Georges, dit-elle en couvrant de baisers le front et les lèvres de son mari, qui revenait à la vie, au sentiment, sous ces caresses ardentes, Georges, je suis mère ; avec lui, je n'ai été qu'épouse.

Quelques mois après l'événement du boudoir, il y avait fête à l'hôtel. Le matin, on avait solennellement procédé au baptême d'un gros garçon que Mme Valérie d'Atzey avait donné à son mari.

Ce fils avait reçu du parrain, ainsi l'avait voulu le père, les noms de Tony-Valère, auxquels la mère avait fait ajouter celui de Georges.

Du boudoir, on fit une chambre pour la nourrice. Le portrait fut envoyé à Fernay, pour augmenter la galerie des tableaux de famille.

Valérie aimait follement son second mari, le père de son fils.

Et cependant, le malheureux mourait deux ans après désolé, désespéré...

Son enfant était la vivante image de Tony.

V.

Valérie est restée veuve avec ses deux amours au cœur.

Jamais elle n'appelle son fils autrement que Georges-Tony.

FIN.

d'une légère effervescence qui durait depuis quelques jours, les élèves des deux premières divisions du lycée de Tarbes ont été momentanément licenciés.

Chronique Locale et de l'Ouest.

La Société chorale de Saumur, sous la direction de M. Albert, a donné dimanche la soirée musicale qu'elle avait promise. Une foule nombreuse avait envahi les quais et la cale de Limoges, et plusieurs barques sillonnaient la Loire autour du bateau qui portait les jeunes virtuoses. Celui-ci était paré de mille feux variés ; et, de temps à autre, des fusées d'artifice s'élevaient du milieu des chanteurs et illuminaient les nombreux dilettanti.

Quatre chœurs, admirablement menés, ont valu à ces jeunes artistes des applaudissements unanimes, bien faits pour les encourager ; la barcarole *Oh ! que la mer est belle !* a été le morceau le plus goûté.

Cet heureux début est de bon augure et nous fait espérer que ces jeunes gens n'en resteront pas là. On parle déjà d'une prochaine soirée dans le square, et à laquelle la musique de l'Ecole mutuelle prêterait son concours.

Nous ne devons pas oublier M. Albert, dont le zèle ne se ralentit pas, et qui poursuit avec une persévérance admirable l'œuvre qu'il a entreprise de former à Saumur une société chorale et de répandre ainsi de plus en plus le goût de la musique dans notre population. Espérons qu'un succès complet couronnera ses efforts et le récompensera de ses peines.

Au moment de mettre sous presse nous apprenons que le désir exprimé par un grand nombre de nos concitoyens sera exaucé. La Société chorale se fera entendre de nouveau jeudi prochain dans le square. La musique de l'Ecole mutuelle, que dirige M. Meyer, précédera les jeunes artistes lyriques. De 7 heures à 8 heures 1/2, les enfants de M. Choyer exécuteront les principaux morceaux de leur répertoire.

Dans la nuit de samedi à dimanche, vers deux heures du matin, le feu s'est déclaré à Turquant, chez le sieur Bassereau, maître carrier. Les secours sont arrivés dès les premiers cris d'alarme ; mais cependant les flammes ont eu le temps de faire bien des ravages. La perte s'élève à 4,000 fr., couverte par l'Assurance mutuelle.

La cause est restée inconnue.

On annonce que le ministère des travaux publics insiste très-vivement auprès des compagnies de chemins de fer pour obtenir une réduction du prix des places des voyageurs. On parle d'une diminution d'un tiers, ce qui constituerait une grande amélioration sur l'état actuel des choses.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS.

A partir du 15 mai jusqu'au 1^{er} octobre prochain, des billets spéciaux de 1^{re} et 2^e classes à prix réduit, pour excursions dans le centre de la France et les Pyrénées, seront délivrés à la gare de Paris, au bureau central de Paris ou à toutes les gares et stations du réseau de la compagnie d'Orléans et aux principales gares du réseau de la compagnie du Midi situées sur l'itinéraire à parcourir, aux prix et conditions ci-après :

Prix de chaque billet : 1^{re} classe, 200 fr. ; 2^e classe, 150 fr. ;

Avec une réduction de 50 0/0 pour les enfants de 3 à 7 ans.

Ces billets de voyages circulaires donneront droit aux parcours suivants :

Paris à Bordeaux, Bordeaux à Arcachon, Arcachon à Biarritz, Biarritz à Pau, Pau à Lourdes, Lourdes à Tarbes, Tarbes à Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Bigorre à Tarbes, Tarbes à Montréjean, Montréjean à Toulouse, Toulouse à Foix, Foix à Toulouse, Toulouse à Port-Vendres, Port-Vendres à Cette, Cette à Toulouse, Toulouse à Albi, Albi à Rodez, Rodez à Périgueux, Périgueux à Limoges, Limoges à Paris.

Les billets d'excursions sont personnels. Ils doivent être, avant le départ, signés par le titulaire. Ils sont valables pour tous les trains pendant trente jours. Toutefois, les billets de 2^e classe ne sont admis que dans les trains qui comportent des voitures de cette classe. Ils laissent aux voyageurs la faculté de s'arrêter aux gares intermédiaires situées entre les points indiqués à l'itinéraire.

Les voyageurs peuvent suivre à leur gré l'itinéraire dans l'ordre inverse de celui indiqué ci-dessus ; ils peuvent également ne pas effectuer tous les parcours détaillés dans cet itinéraire, et se rendre directement sur les seuls points où ils désirent passer ou séjourner, en suivant toutefois le sens général de l'itinéraire qu'ils ont choisi et en abandonnant leurs droits aux parcours antérieurs.

Moyennant le droit de 0 fr. 10 c. par chaque enregistrement, les voyageurs ont droit au transport gratuit sur le chemin de fer de 30 kilog. de bagages par billet entier, et de 20 kilog. par demi-place. Au-dessus de ce poids, l'excédant est payé d'après les tarifs généraux des compagnies.

Pour chaque partie du parcours, les bagages sont enregistrés à chaque point de départ. En cas de séjour des bagages dans l'une des gares du parcours autorisé, il sera dû les frais accessoires de dépôt conformément aux tarifs généraux des compagnies.

CLASSE DE 1869.

Répartition entre les cantons de l'arrondissement de Saumur, proportionnellement au nombre des jeunes gens inscrits sur les listes de tirage, du contingent de 1,227 hommes affecté au département de Maine-et-Loire, sur la classe de 1869.

CANTONS.	Nombre d'inscrits.	Contingent à fournir.
Doué	104	28
Gennes	62	17
Montreuil-Bellay.....	89	24
Saumur (nord-est)....	90	25
Saumur (nord-ouest)..	68	19
Saumur (sud).....	146	40
Vihiers.....	157	45

Itinéraire du Conseil de révision pour la formation du contingent de l'armée et de celui de la garde nationale mobile dans notre arrondissement.

CANTONS à EXAMINER.	LIEUX où se fera l'EXAMEN.	JOUR ET HEURE DE L'EXAMEN.
Etrangers au dépt de Maine-et-L.	Angers, Préf.	Samedi 28 mai, à midi.
Saumur (N.-O.)	Saumur.	Samedi 4 juin, à 8 h.
Saumur (N.-E.)	Saumur.	Samedi 4 juin, à une h.
Gennes	Gennes	Mardi 7 juin, à une h.
Saumur (Sud)	Saumur.	Mercredi 8 juin, à 8 h.
Fontevault	Fontevault	Mercredi 8 juin, à 3 h.
Montreuil-Bellay	Montreuil-B.	Jeudi 9 juin, à midi.
Doué	Doué	Jeudi 9 juin, à 4 h.
Vihiers	Vihiers	Vendredi 10 juin, à 4 h.
Ajournés et admission de remplaçants et de substitués		
Idem	idem	Lundi 4 juillet, à midi.
Idem	idem	Mardi 5 juillet, à midi.
Idem	idem	Samedi 9 juillet, à midi.
Idem	idem	Mardi 12 juillet, à midi.
Id. et formation de la liste départementale.		
		Jeudi 14 juillet, à midi.

Pour chronique locale et nouvelles diverses : P. GODET.

Dernières Nouvelles.

Le Journal officiel publie un décret aux termes duquel M. Emile Ollivier, garde des sceaux, ministre de la justice et des cultes, est chargé de l'intérim du ministère des affaires étrangères, pendant l'absence de M. le duc de Gramont.

Le télégraphe de Lisbonne est trop discret. Aujourd'hui encore, pas la plus petite nouvelle un peu intéressante de Portugal.

La curiosité publique voudrait connaître les origines, les causes, les incidents et le but de ce *pronunciamento* militaire, qui a fait passer une nuit si agitée au vieux maréchal de Saldanha et à son ennemi politique, le duc de Loulé.

Les journaux de Londres publient diverses appréciations sur le discours de l'Empereur.

Le *Morning-Post* dit que le discours impérial a satisfait au point principal, qui était d'assurer au peuple français que l'Empereur n'abandonne pas les idées libérales.

Le *Daily-News* dit qu'une politique de plus en plus libérale est la seule sauvegarde contre la révolution.

Pour dernières nouvelles : P. GODET.

L'illustration, dans sa livraison du 21 mai 1870 (N° 1421), publie les articles et les dessins d'actualité dont voici le sommaire :

Texte. — Revue politique de la semaine. — Courrier de Paris. — Les troubles à Paris, à la suite du plébiscite. — Le brosseur du général Hoche, nouvelle, par M. Jules Cauvain (suite). — M. Villemain (suite et fin). — Salon de 1870 : Œuvres reproduites par l'illustration. — Chronique parlementaire. — Les théâtres. — Inauguration de la statue de F. Ponsard. — L'incendie d'Elbeuf. — Modes du printemps 1870. — Météorologie : pronostics de 1870. — Revue de la Bourse. — Livres illustrés : les *Merveilles de l'art et de l'industrie*.

Gravures. — Les troubles de Paris : scène devant la caserne du Prince-Eugène. — La barricade de la rue du Faubourg du Temple. — Charges de cavalerie sur le boulevard du Prince-Eugène. — Visite de Leurs Majestés à la caserne du Prince-Eugène. — Salon de 1870 : le *Matin et le soir de la vie*, tableau de M. Hébert; — *Four banal de Kermaria*, près Quimperlé, tableau de M. Guiaud; — *Pages jouant aux échecs*, tableau de M. Guès.

L'incendie d'Elbeuf. — Modes de 1870 : saison du printemps. — Vêtements chinois; gravure extraite des *Merveilles de l'art et de l'industrie*.

JOURNAL DES DEMOISELLES

1, boulevard des Italiens.

38^e ANNÉE.

Le Journal des Demoiselles vient d'offrir à ses nombreuses abonnées, avec la livraison d'avril, un sac simile de peinture à l'huile qui vaut à lui seul le prix de l'abonnement. — Cela représente une petite fillette de quatre à cinq ans; — elle s'est assise sur sa petite chaise de paille en revenant de l'école probablement; — elle a trouvé sur la table la tartine que sa maman lui a préparée; — mais le sommeil est encore plus fort que l'appétit, et la voilà qui dort pendant que Minet vient sournoisement lécher la tartine.

La livraison d'avril contient également : une gravure de mode, une gravure d'art représentant le château de Chambord, un cahier de huit pages couvert de broderies et travaux de femme, et un patron à découper.

TEXTE : la *Télégraphie à vol d'oiseau*. — *Bibliographie*. — *Le Tratt-d'union*, par M^{me} MATHILDE BOURBON. — *La Peur*. — *Économie domestique*. — *Revue musicale*. — *Correspondance*. — *Explication des travaux*. — *Mosaïque*. — *Charade*. — *Rébus*.

Les abonnements aux éditions mensuelle et bi-mensuelle du Journal des Demoiselles partent toutes de janvier et ne se font que pour l'année entière. — Mais les abonnements à l'édition hebdomadaire se font pour TROIS MOIS,

à la volonté des personnes, et commencent à chaque trimestre de l'année. — Ainsi, en s'abonnant à partir du PREMIER AVRIL POUR TROIS MOIS, et en envoyant 8 fr. 50, prix du trimestre, on a droit à cette livraison d'avril contenant cette prime exceptionnelle.

LE PRIX DES AUTRES ÉDITIONS POUR L'ANNÉE EST DE

12 FRANCS, ÉDITION MENSUELLE;

18 FRANCS, ÉDITION BI-MENSUELLE AVEC 40 GRAVURES DE MODES;

42 FRANCS, ÉDITION BI-MENSUELLE AVEC 40 GRAVURES DE MODES ET 24 FEUILLES SUPPLÉMENTAIRES DE PATRONS CONTENANT PLUS DE 200 PATRONS DE GRANDEUR NATURELLE.

On s'abonne en envoyant un mandat à l'adresse du journal. — Toute personne des départements qui en fera la demande par lettre affranchie recevra franco un numéro spécimen.

Santé à tous par la douce *Revalessière du Barry*, qui guérit, sans médecine, ni purge, ni frais, les dyspepsies, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, constipation, diarrhée, dissenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, phthisie, fluxions et tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessies, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. 72,000 cures, y compris celles de S. S. le Pape, le duc de Pluskow, Mme la marquise de Bréhan, etc., etc. — Six fois plus nourrissante que la viande sans échauffer, elle économise 50 fois son prix en médecines. — En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 6 kil., 32 fr.; 12 kil., 60 fr. — La *Revalessière chocolatée* rend appétit, digestion, sommeil, énergie et chairs fermes aux personnes et aux enfants les plus faibles et nourrit dix fois mieux que la viande et que le chocolat ordinaire sans échauffer. —

En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25; de 576 tasses ou environ 10 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste. — Dépôt à Saumur, chez MM. TEXIER, place de la Lange, COMMON, rue St-Jean, GONDRAND, rue de la Vierge, et chez les pharmaciens et épiciers. — Du BARRIÈRE ET Co., 26, place Vendôme, Paris.

Marché de Saumur du 21 mai.

Froment (l'h.) 77 k. 20	Graine tréfle 50
2 ^e qualité. 74 19 24	— luzerne 50
Seigle 75 13 50	Foin (charr.) 780 108
Orge 65 13 50	Luzerne — 780 00
Avoine 50 11 50	Paille — 780 00
Fèves 75	Amandes . . 50
Pois blancs . . 80 40	— cassées 50
— rouges . . . 80 40	Cire jaune. . 50 190
Graine de lin. 70	Chanvre tillé
Colza 65	(52 k. 500) —
Chenevis . . . 50	Chanvre broyé
Huile de noix 50 k. 70	Blanc
— chenevis 50 44	Demi-couleur . .
— delin 50 86	Brun

COURS DES VINS.

BLANCS (2 hect. 30).

Coteaux de Saumur, 1869.	1 ^{re} qualité 120 à 130
Id.	2 ^e id. 90 à 100
Ordin., envir. de Saumur 1869.	1 ^{re} id. 60 à 70
Id.	2 ^e id. 50 à 60
Saint-Léger et environs 1869.	1 ^{re} id. 53 à 60
Id.	2 ^e id. 48 à 55
Le Puy-N.-D. et environs 1869.	1 ^{re} id. 48 à 55
Id.	2 ^e id. 36 à 45
La Vienne, 1869.	

ROUGES (2 hect. 20).

Souzay et environs 1869.	90 à 100
Champigny, 1869.	1 ^{re} qualité 120 à 130
Id.	2 ^e id. 90 à 100
Varrains, 1869.	90 à 100
Varrains, 1869.	1 ^{re} qualité 110 à 120
Bourgueil, 1869.	1 ^{re} id. 90 à 100
Id.	2 ^e id. 75 à 85
Restigny 1869.	90 à 100
Chinon, 1869.	1 ^{re} id. 75 à 85
Id.	2 ^e id. 60 à 70

P. GODET, propriétaire-gérant.

L'Echo Saumurois est désigné pour l'insertion des Annonces judiciaires et des Actes de société.

A VENDRE OU A LOUER

Pour entrer en jouissance à la Toussaint prochaine,

LA BRASSERIE DE ST-FLORENT, Près Saumur. (181)

A CEDER

Pour cause de cessation de commerce, MAGASIN DE LINGERIE Rue du Puits-Neuf, 21.

BELLE CLIENTELLE.

S'adresser à M^{lles} MÉGNEN et DUVEAU. (122)

A VENDRE

14 BEAUX ORANGERS.

S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

UN COUPÉ D'OCCASION AMÉRICAINE ET PHAËTON.

Remisage de voitures à l'année.

S'adresser à M. VASSEUR, carrossier Grand'Rue, 3, Saumur. (188)

GRANDE MAISON

Composée de 10 pièces, cave, écurie, remise et jardin,

A LOUER

de suite,

Rue de la Petite-Bilange. S'adresser à M. ANGELO.

A LOUER

Pour la St-Jean,

UNE JOLIE

MAISON BOURGEOISE

rue Beaurepaire,

Composée de 10 pièces environ, cour et jardin.

S'adresser au bureau du journal.

A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine,

UNE BOUTIQUE

CHAMBRE, CAVE ET GRENIER,

Située place Saint-Pierre.

S'adresser à M. BONNEAU, rue de l'Hôtel-de-Ville, n° 7. (29)

ON DEMANDE

Pour la Saint-Jean,

Une cuisinière et un valet de chambre, pour servir à la campagne.

Ecrire au propriétaire de Bellevue, près Doué-la-Fontaine.

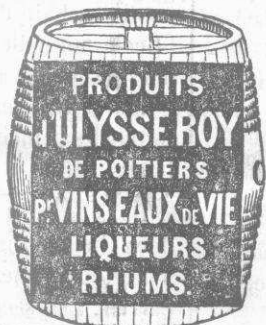
CODE

DES

USAGES RURAUX.

Pour les départements situés dans le ressort de la Cour impériale d'Angers, Maine-et-Loire, Sarthe et Mayenne, par Ch. QURIS, avocat à Angers.

En vente à Saumur, au bureau du journal.



GLUTEN-VÉRON Potage breveté ROY & BERGER de Poitiers.

Quai de Linoges, 157, à Saumur.

BIELLANT, Dentiste.

HERNIES PROLAPSUS

ET MALADIES DE LA VESSIE.

Ces désolantes infirmités, longtemps réputées incurables, sont depuis plusieurs années déjà, promptement et radicalement guéries, par le NEPTUNIDE ROUILLÉ (extrait de plantes marines). — Renseignements gratuits, en écrivant à M. ROUILLÉ, pharmacien de 1^{re} classe, aux Sables-d'Olonne (Vendée). (157)

5 Cent. le no. LE MEILLEUR MARCHÉ DE TOUS LES JOURNAUX ILLUSTRÉS. 5 Cent. le no.

LE PETIT ILLUSTRÉ

HUIT PAGES, TEXTE ET GRAVURES

PARAIT LE MERCREDI ET LE SAMEDI.

CHAQUE NUMÉRO CONTIENDRA :

Chronique de partout. — Tribunaux. — Théâtre. — Roman. — Actualités de toute nature. — Portraits contemporains. — Modes. — Musique. — Rébus.

Chaque quinzaine une REVUE COMIQUE PAR CHAM.

Le Petit Illustré publie

LE CHATEAU DE MONTSABREY, PAR JULES SANDEAU.

Chez tous les libraires et marchands de journaux. Abonnements : Paris et départements, un an, 8 fr.; six mois, 4 fr.

Administration, passage Colbert, 28, Paris.

La Recette particulière de Saumur demande un jeune homme de 14 à 15 ans pour travailler dans ses bureaux. (182)

On demande une apprentie pour les modes et la lingerie. S'adresser au bureau du Journal.

QUINA LAROCHE

MÉDAILLE d'OR PRIME DE 16,600 F.

ELIXIR reconstituant et fébrifuge (extrait complet des 3 quinquinas rouge, jaune et gris). Bien supérieur aux Vins et Sirops. — Anémie, gastralgie, chlorose, débilité, fièvres et suites de fièvres. PARIS, 15, rue Drouot, — et à SAUMUR, dans toutes les pharmacies.

BOURSE DE PARIS.

RENTES ET ACTIONS	BOURSE DU 21 MAI.			BOURSE DU 23 MAI.		
	au comptant.	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.	Dernier cours.	Hausse.
3 pour cent 1862.	74 85	05		74 55		
4 1/2 pour cent 1852.	103 95	05		104	05	30
Obligations du Trésor.	500			500		
Ville de Paris 1869.	361 50			361 50		
Banque de France.	2895	5		2890		5
Crédit Foncier (estamp.).	1312 50	10		1315	2 50	
Crédit Foncier colonial.	427 50			427 50		
Crédit Agricole.	645		2 50	650	5	
Crédit industriel.	662 50		2 50	665	2 50	
Crédit Mobilier (estamp.).	255	2 50		250		5
Comptoir d'esc. de Paris.	725			737 50	12 50	
Orléans (estampillé).	987 50	2 50		992 50	5	
Nord (actions anciennes).	1210	1 25		1210		
Est.	613 75	2 50		610		3 75
Paris-Lyon-Méditerranée.	1015			1015		
Midi.	670		2 50	675	5	
Ouest.	623 75	6 25		623 75		
Charentes.	491 25	1 25		492 50	1 25	
Vendée.		3				
C ^e Parisienne du Gaz.	1720	5		1720		
Canal de Suez.	270	15		267 50		2 50
Transatlantiques.	208 75	3 75		217 50	8 75	
Câble transatlantique.	415		5	417 50	2 50	
Compagnie immobilière.	125			123 75		1 25
Emprunt italien 5 0/0.	58 65	10		58 65		
Autrichiens.	815		1 25	818 75	3 75	
Sud-Autrich.-Lombards.	387 50	2 50		391 25	3 75	
Victor-Emmanuel.						
Crédit Mobilier Espagnol.	460	7 50		466 25	6 25	
Est-Hongrois.	315	1 25		312 50		2 50
Foncier autrichien.	1075	17 50		1080	5	

OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garanties par l'État, remboursables à 500 fr.

Nord.	352 25			352 25		
Orléans.	350			349 50		
Paris-Lyon-Méditerranée.	345			347 50		
Ouest.	345			348		
Midi.	345 25			344 75		
Est.	352			352 50		

Saumur, P. GODET, imprimeur.